



Paris, le 25 novembre 2021

Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la transformation et de la
fonction publique
101, rue de grenelle
75007 Paris

Objet : Préavis de grève national des 14 et 15 décembre 2021- dans les métiers de l'animation et de l'éducation de la Fonction Publique Territoriale

Madame la Ministre,

La crise sanitaire du COVID 19 a particulièrement mis en évidence que les agent.es publics étaient indispensables au bon fonctionnement de la société. Le COVID 19 a en effet mis en exergue des tensions très fortes dans certains secteurs de nos services publics, du fait de l'absence de moyens pour fonctionner, d'une très grande précarité du personnel et de salaires trop faibles.

Depuis très longtemps, le secteur de l'animation et de l'éducation est sujet à de nombreux maux : taux de précarité très élevé, temps partiels imposés, rémunérations faibles, journées de travail fortement discontinues, absence de déroulement de carrière et de formation, assouplissement des taux d'encadrement dégradant la prise en charge éducative et les conditions de travail...

C'est pourquoi la Fédération SUD Collectivités Territoriales dépose un préavis de grève les **14 et 15 décembre 2021 à partir de 00h1** (ce préavis comprend la nuitée en amont de cette journée pour les personnels travaillant en horaires décalés). Il concerne tous.les agent.es titulaires, non titulaires et vacataires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics relevant des métiers d'animateur·rices de loisirs, de quartier, d'EHPAD..., Agent.es Spécialisé.es d'Ecoles Maternelles ASEM, Responsable d'animation loisirs (REL) et AVS périscolaire.

Fédération SUD Collectivités Territoriales

31, rue de la Grange aux Belles 75010 Paris – Tél : 01 58 39 32 09
Site : www.sud-ct.fr - mail : fedesudct@gmail.com

Pour :

- une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat soit 300 € d'augmentation immédiate pour toutes et tous, le point d'indice à 5 € et le traitement de base à 1700 € net,
- la titularisation de tou.tes les animateurs/trices du public et de véritables CDI pour ceux du privé, qui répondent à des besoins permanents pour un taux d'emploi qui prenne en compte les temps de préparations et de réunions,
- la fin des temps partiels imposés,
- le retour à des taux d'encadrement non dérogatoires compatibles avec une qualité pédagogique sur le périscolaire,
- une véritable campagne de professionnalisation des animateurs sur tout le territoire dans le respect des qualifications,
- le passage en catégorie B, par la voie du concours, de l'examen professionnel ou encore de la promotion interne de tou.tes les agent.es de la fonction publique qui assument des missions de direction et/ou d'encadrement ainsi que la création d'une catégorie A dans la filière animation,
- des moyens humains et pédagogiques suffisants nous permettant de remplir nos missions dans l'intérêt des enfants que nous accueillons.

Ces mesures passent par la fin de l'asphyxie de nos services publics, et donc, la remise en cause des politiques d'austérité pour un véritable service public de l'enfance et de l'éducation.

Veuillez agréer, madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

La Secrétaire Fédérale



Sylvie Assailly-Brizio